

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 19 janvier 2015 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Brigitte Gagné et Jacynthe Perron ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron et Sylvain Auclair formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard, et l'inspecteur en bâtiments, Monsieur Francis de la Boissière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

RÉSOLUTION No 2015-001

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION No 2015-002

Acceptation des procès-verbaux du 1^{er} et 15 décembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 1^{er} et 15 décembre 2014 soient acceptés tels que rédigés.

RÉSOLUTION No 2015-003

Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 19 décembre 2014 totalisant la somme de :
(factures à payer 2014) (chèques No 33648 à 33701) 94 617.08\$
- en date du 19 janvier 2015 totalisant la somme de :
factures à payer 2014) (chèques No 33717 à 33737) 25 118.43\$
- en date du 19 janvier 2015 totalisant la somme de :
factures à payer 2015) (chèques No 33738 à 33756) 11 830.78\$
- en date du 19 janvier 2015 totalisant la somme de :
(factures payées) 117 350.04\$

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, directeur général

Dépôt **Rapport des dépenses engagées**

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois de décembre, des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RÉSOLUTION **Modifications au Manuel de l'employé et aux contrats de travail – Indexation de la**
No 2015-004 **structure salariale et nouvelles conditions de travail**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU :

QUE la structure salariale des employés municipaux et la rémunération des employés, incluant les employés-cadres, soit indexée de 2,0% pour l'année 2015.

QUE ce conseil accepte les nouvelles conditions de travail des employés de la municipalité, pour les années 2015 à 2018 inclusivement, telles qu'intégrées au Manuel de l'employé dans sa version « Janvier 2015 » dont une copie fut déposée aux membres du conseil pour examen, de même que le nouvel organigramme; le tout tel que défini aux documents produits par monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, en date du janvier 2015.

RÉSOLUTION **Renouvellement de l'emprunt temporaire pour le paiement des dépenses d'administration**
No 2015-005 **courante**

CONSIDÉRANT QUE l'article 1093 du Code municipal permet à toute municipalité de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine.

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont nécessaires pour payer les factures et les diverses échéances en attendant la perception de chacun des 3 versements de taxes municipales et la réception de certaines subventions.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général à renouveler :

« Un emprunt temporaire de 900 000\$ à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Prime, au taux préférentiel majoré de zéro cent (0%), pour une période de douze (12) mois. »

Que Messieurs Lucien Boivin, maire, ou Monsieur Sylvain Auclair, conseiller, en l'absence de Monsieur Boivin, et Régis Girard, directeur général, ou Monsieur Luc Boutin, secrétaire-trésorier adjoint, en l'absence de Monsieur Girard, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime, l'emprunt temporaire à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Prime.

Budget de fonctionnement 2015 à différents organismes

RÉSOLUTION
No 2015-006

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le versement des subventions suivantes pour l'année 2015.

1.	Bibliothèque municipale	8 500\$
2.	Maison de jeunes	11 000\$
3.	Corporation du Bedeau	3 000\$
4.	Musée du cheddar	10 000\$
5.	Fondation du CSSS Domaine-du-Roy	2 758\$

RÉSOLUTION **Adhésions et cotisations 2015 à diverses associations**
No 2015-007

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise les dépenses suivantes pour le renouvellement des adhésions et cotisations suivantes :

- COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec Inc.) : 540\$ plus taxes;
- ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) : 818\$ plus taxes;
- AQLM (Association québécoise du Loisir municipal) : 314,07\$ plus taxes;
- Tourisme Saguenay – Lac-Saint-Jean : 619,55\$ plus taxes;
- Réseau Biblio du Saguenay – Lac-Saint-Jean : 10 197,41\$ plus taxes.

RÉSOLUTION **Acceptation de la quote-part 2015 à la M.R.C. du Domaine-du-Roy**
No 2015-008

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le tableau des quotes-parts imposées à notre municipalité pour l'année 2015, pour un montant de 553 206,13\$, et en autorise le versement à la M.R.C. du Domaine-du-Roy suivant la périodicité des paiements établis, à l'exception du premier versement qui sera effectué dans les 30 jours de la présente séance.

RÉSOLUTION **PG Systèmes d'information – Renouvellement des contrats d'entretien & soutien des applications**
No 2015-009

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte l'offre de PG Systèmes d'information au coût de 8 690\$ plus taxes visant le renouvellement du contrat général d'entretien et de soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015; ainsi que celle au montant de 3 000\$ plus taxes pour le gestionnaire municipal.

RÉSOLUTION **Maintien de l'équité salariale – Offre de service de Michel Larouche Consultants RH Inc.**
No 2015-010

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense maximale de 3 750\$ plus taxes et frais de déplacement, et mandate Michel Larouche Consultant RH Inc. pour la réalisation des activités de maintien de l'équité salariale et d'un exercice d'équité externe; le tout conformément à leur proposition de services professionnels, en date de décembre 2014.

RÉSOLUTION **Entente avec le Regroupement Loisirs et Sports Saguenay – Lac-Saint-Jean**
No 2015-011 **Projet « Psychomotricité 0-5 ans »**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Monsieur Lucien Boivin, maire, à signer pour et au nom de la *Municipalité de Saint-Prime* une entente avec le *Regroupement*

Loisirs et Sports Saguenay –Lac-Saint-Jean relativement à l'octroi d'une aide financière, au montant de 2 000\$, pour la réalisation du projet « **Psychomotricité 0-5 ans** » dans le cadre du Programme de subvention au développement du loisir régional 2014-2015.

QUE ce conseil autorise une dépense de 4 100\$ pour l'achat du matériel de psychomotricité.

RÉSOLUTION
No 2015-012 **Conciergerie au Chalet Prim'Eau**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire, Monsieur Lucien Boivin, et le directeur général, Monsieur Régis Girard, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime une entente avec madame Claudette Paquet ayant pour but que cette dernière agisse à titre de responsable de salle et conciergerie au Chalet Prim'Eau; le tout selon le projet d'entente.

Que ce contrat soit accordé pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 31 décembre 2015, au montant de 200\$ par mois pour une somme totale de 2 600\$, plus un ajustement de 35\$ la location en excédant du minimum prévu; le tout avec possibilité de renouvellement.

RÉSOLUTION
No 2015-013 **Conciergerie à l'hôtel de ville**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire, Monsieur Lucien Boivin, et le directeur général, Monsieur Régis Girard, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime une entente avec monsieur Denis Girard ayant pour but que ce dernier agisse à titre de responsable de salle et conciergerie à l'hôtel de ville; le tout selon le projet d'entente.

Que ce contrat soit accordé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, au montant de 1 250\$ par mois pour une somme totale de 15 000\$.

RÉSOLUTION
No 2015-014 **Adoption du règlement No 2015-10 intitulé : Règlement concernant le commerce de regrattier, de recycleur et prêteur sur gages**

ATENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU par ce conseil d'adopter le règlement No 2015-10 intitulé « Règlement concernant le commerce de regrattier, de recycleur et prêteur sur gages ».

RÉSOLUTION
No 2015-015 **Demande de dérogation mineure – Lison Goulet et Éric Girard**

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Girard et dame Lison Goulet ont présenté une demande de dérogation mineure dans le but de rendre conforme la résidence implantée par erreur à une distance de 4,58 mètres de la ligne latérale nord-ouest et le garage implanté par erreur à 0,40 mètre de la ligne latérale sud-est, sur leur emplacement sis au 1301 de la rue principale à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet :

- De réduire la marge latérale de la résidence de 0,42 mètre en deçà du minimum exigé qui est de 5,0 mètres;
- De réduire la marge latérale du garage de 0,60 mètre en deçà du minimum exigé qui est de 1,0 mètre.

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 13 janvier 2015, recommandant d'accepter la dérogation mineure telle que présentée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec cette recommandation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de monsieur Éric Girard et dame Lison Goulet visant à rendre conforme la résidence implantée par erreur à une distance de 4,58 mètres de la ligne latérale nord-ouest et le garage implanté par erreur à 0,40 mètre de la ligne latérale sud-est, sur leur emplacement sis au 1301 de la rue principale à Saint-Prime; laquelle demande a pour effet :

- De réduire la marge latérale de la résidence de 0,42 mètre en deçà du minimum exigé qui est de 5,0 mètres;
- De réduire la marge latérale du garage de 0,60 mètre en deçà du minimum exigé qui est de 1,0 mètre.

**RÉSOLUTION
No 2015-016**

Vente d'un terrain résidentiel – Véronique Racine et Guy Gaudreault

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 18 000\$ plus les taxes applicables, payables comptant l'immeuble décrit ci-après à monsieur Guy Gaudreault et dame Véronique Racine; le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par celui-ci le 7 janvier 2015 :

- Lot 5 284 144 du Cadastre du Québec d'une superficie de 814,0 mètres carrés (8 761,82 pieds carrés), formant un emplacement sis au 140 de la rue des Pruniers à Saint-Prime.

QUE Monsieur Lucien Boivin, maire, **ou en son absence**, Monsieur Sylvain Auclair, maire suppléant, **et** Monsieur Régis Girard, directeur général, **ou en son absence**, Monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 31 mars 2015, cette résolution deviendra nulle.

**RÉSOLUTION
No 2015-017**

Congrès de la COMBEQ

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspecteur en bâtiments à assister au congrès de la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) qui se tiendra à La Malbaie, du 16 au 18 avril 2015.

Que le coût d'inscription au montant de 795\$ plus taxes, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement, soient défrayés par la municipalité.

**RÉSOLUTION
No 2015-018** **Contrat de maintenance avec le Centre d'autonomie – Plate-forme élévatrice au Centre Récréatif**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général, Monsieur Régis Girard, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime un contrat avec le Centre d'autonomie enr. ayant pour but la maintenance de la plate-forme élévatrice située au Centre Récréatif Quatre-Temps; le tout selon l'offre de contrat de maintenance fournie, en date du 29 décembre 2014, et en conformité avec le Code de Sécurité de la Régie du Bâtiment du Québec.

Que ce contrat soit accordé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, au montant annuel de 700\$ plus taxes.

**RÉSOLUTION
No 2015-019** **Procédure d'inspection des véhicules – Programme de prévention CSST**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la procédure d'inspection des véhicules (une par véhicule) préparée par le coordonnateur Travaux publics, M. Dany Desbiens, en janvier 2015, laquelle sera intégrée au programme de prévention CSST de la Municipalité.

Achat d'une camionnette visant le remplacement du Dodge RAM 2001 – Demande de soumissions sur invitation

**RÉSOLUTION
No 2015-020** IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général à procéder à une demande de soumissions sur invitation auprès des entreprises qu'il identifiera pour l'acquisition d'une camionnette pour le service des travaux publics, en remplacement de la camionnette de marque Dodge RAM 2001.

**RÉSOLUTION
No 2015-021** **Prolongement rue des Cerisiers – Demande d'autorisation auprès du MDDELCC**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU :

- 1) QUE ce conseil accepte les documents déposés (plans, devis et estimation budgétaire) par la société « Dessau inc. », en date du 14 janvier 2015, sous le numéro de dossier 185-P-0006612-300-VR, relativement aux travaux de voirie et d'infrastructures visant le prolongement de la rue des Cerisiers, et mandate ces derniers, pour présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques du Québec (MDDELCC) une demande d'autorisation relative à l'exécution des travaux.
- 2) QUE ce conseil s'engage à ce qu'une attestation de conformité des ouvrages soit transmise au MDDELCC lorsque les travaux seront achevés (attestation préparée par le consultant).
- 3) QUE ce conseil autorise l'émission d'un chèque au montant de 562\$ représentant le paiement des frais exigibles relativement à l'arrêté ministériel sur la tarification des demandes d'autorisation du MDDELCC.

**RÉSOLUTION
No 2015-022** **Saint-Prime en hiver « Budget de fonctionnement »**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le programme de Saint-Prime

en hiver 2015 qui aura lieu du 5 au 7 février; le tout tel que préparé par la responsable Loisirs et Culture, et autorise un budget de fonctionnement net de 3 600\$. Note : Le budget global est établi à 12 000\$.

**RÉSOLUTION
No 2015-023**

Programme « Emplois d'été Canada 2015 »

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la responsable Loisirs et Culture, Madame Claudia Gagnon, à effectuer une demande de subvention dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2015 » pour l'embauche des étudiants suivants :

- Un animateur en chef, pour une période de 9 semaines, à raison de 35 heures par semaine, au taux de 12.50\$ l'heure;
- Dix (10) animateurs de terrains de jeux et deux (2) animateurs spécialisés, pour une période de 7 semaines, à raison de 35 heures par semaine, au taux horaire respectif de 11.50\$ et 12.00\$ l'heure;
- Trois (3) sauveteurs plage, pour une période de 8 semaines, à raison de 35 heures par semaine, au taux horaire de 14.00\$ l'heure;
- Un appariteur soccer, pour une période de 7 semaines, à raison de 35 heures par semaine, au taux de 10.50\$ l'heure.

QUE Messieurs Lucien Boivin et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime à signer tout document nécessaire à cette demande; ainsi que tout document découlant de son acceptation.

Partenariat entre les services des loisirs de Saint-Prime et de Saint-Félicien

CONSIDÉRANT QUE le 7 avril 2014, le conseil municipal a donné son aval au projet de partenariat entre les Services de loisirs de Saint-Prime et de Saint-Félicien; lequel constituait une première expérimentation à court terme et dont les objectifs étaient :

**RÉSOLUTION
No 2015-024**

- Assurer une offre de loisirs de qualité et accessible;
- Réduire certains frais d'opération;
- Bonifier l'accueil touristique;
- Développer et augmenter le sentiment d'appartenance territorial;
- Bonifier la crédibilité et le sens de la responsabilisation des jeunes à l'emploi du service des loisirs.

CONSIDÉRANT QUE le bilan des réalisations 2014 fut positif, et qu'à cet effet, les deux services proposent un nouveau plan d'action pour l'année 2015.

CONSIDÉRANT QUE ce bilan, et le nouveau plan d'action, furent déposés pour examen au conseil municipal lors du plénier tenu le 1^{er} décembre 2014, et que les membres de celui-ci s'en montrent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le plan d'action proposé par les services de loisirs de Saint-Prime et de Saint-Félicien pour l'année 2015, et confirme la continuité du partenariat.

**RÉSOLUTION
No 2015-025**

Camping Saint-Félicien – Demande d’enlèvement roches et chaîne

CONSIDÉRANT QUE Camping Saint-Félicien a procédé au cours de l’année 2014 à l’installation de roches afin de délimiter son terrain avec celui de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE Camping Saint-Félicien a procédé à l’installation d’une chaîne afin d’empêcher tout accès à son site (atelier) situé en bordure du lac Saint-Jean.

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est d’avis que ces installations sont non sécuritaires parce que non visibles.

CONSIDÉRANT QUE, selon l’article 12 du chapitre 4 du règlement de zonage No 93-193, l’installation d’une chaîne et l’utilisation de roches pour clore un terrain sont non conformes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil demande à Camping Saint-Félicien de procéder, au plus tôt, à l’enlèvement des roches et de la chaîne qu’il a installées sur son site situé au 81 du chemin du quai; le tout afin d’assurer la sécurité des personnes qui peuvent y accéder, et de se conformer au règlement de zonage de la municipalité.

**RÉSOLUTION
No 2015-026**

Levée de l’assemblée

À 20 h 32, l’ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné, ET RÉSOLU PAR ce conseil que l’assemblée soit levée.

**Lucien Boivin,
Président de l’assemblée**

**Régis Girard,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

=====